Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260427-DB2026042706C-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-04-27-06C

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-sept avril 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ETAIENT PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Laetitia MORIN donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL

ABSENT(E) / EXCUSE (E.) : Carine RENAUDIER-LASSALLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain LEIKINE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32

***

6) c) Commissions d'appel d'offres des marchés en procédure adaptée :

Rapporteur : Monsieur Robert ROLANDO, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, ressources humaines et sécurité

Pièces annexes :

RAPPORT DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260427-DB2026042706C-DE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une commission pour les marchés à procédure adaptée.

Les marchés publics passés selon une procédure adaptée relèvent de la compétence de l'exécutif communal.

Conformément au Code de la commande publique, le conseil municipal peut toutefois décider de constituer une commission consultative chargée d'assister le Maire pour l'examen et l'analyse des marchés à procédure adaptée, dans les conditions prévues par le règlement financier communal.

Dans ce cadre, il est proposé de créer une commission consultative des marchés passés en procédure adaptée, dont la composition serait similaire à celle de la commission d'appel d'offres chargée des procédures formalisées, afin d'assurer la lisibilité et la cohérence du dispositif communal.

La commission serait composée :

- Du Maire ou de son représentant, président ;
- De cinq conseillers municipaux.

Cette commission joue un rôle strictement consultatif et ne dispose d'aucun pouvoir de décision ou d'attribution.

Il est précisé que la commission pourra faire appel, à titre consultatif, aux agents municipaux compétents dans le domaine concerné par la consultation ou en matière de marchés publics.

Seront notamment appelés à y participer, sans voix délibérative :

- Le Directeur général des services et/ou, le cas échéant, un membre de la direction générale ;
- Le Directeur des services techniques et/ou, le cas échéant, son adjoint.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer** une commission consultative des marchés passés en procédure adaptée (MAPA), chargée d'assister Madame le Maire dans l'examen et l'analyse des marchés soumis à procédure adaptée, conformément au Code de la commande publique et au règlement financier communal.
- **De fixer** la composition de cette commission comme suit :

5 Membres titulaires :

Madame Patricia BRIAND FALLER
Monsieur Patrick PEDRON
Monsieur Bertrand HARDY
Monsieur Loïc TARDY
Madame Martine BOUTRY

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260427-DB2026042706C-DE

5 Membres suppléants :

Monsieur Robert ROLANDO
Monsieur Alain LEIKINE
Madame Annick ROUXEL-CALVEZ
Monsieur Gilbert MALLEDANT
Monsieur Pascal URO

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.